

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 novembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 10 novembre 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-11-365

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, avec la modification suivante :

REPORTER:

L'item 10.3 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Demande de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.
 - 4.2 -** Demande du Club Lions d'Acton Vale - Guignolée 2025.
 - 4.3 -** Demande d'autorisation de traverse de chemins publics par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)
 - 4.4 -** Demande du Comité Célébrons ensemble.
- 5 - CONSEIL**

- 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2 - Demande d'implantation de bornes pour circuit audio et demande d'aide financière par la MRC d'Acton.
- 5.3 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.
- 5.4 - Dépôt du budget prévisionnel 2026 de l'OHMA.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
 - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.
 - 9.2 - Résolution pour modifier la source de financement pour le contrat des services professionnels en ingénierie pour le remplacement des équipements de décantation.
 - 9.3 - Résolution pour autoriser un paiement.
 - 9.4 - Résolution pour modifier la résolution 2025-06-240 et autoriser un paiement.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs - Signature des chèques à la Caisse Desjardins d'Acton Vale.
 - 10.2 - Nomination des maires suppléants.
 - 10.3 - Dépôt et acceptation de la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale.
 - 10.4 - Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'assurance de responsabilité civile - Atteintes à l'environnement - Terme 2025-2026.
 - 10.5 - État et dépôt des résultats définitifs du scrutin.
 - 10.6 - Retrait du règlement 006-2025 relatif à la modification du règlement de zonage - Domaine du Stade.
 - 10.7 - Adjudication du contrat pour l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe, pour la période du 01 décembre 2025 au 30 novembre 2027.
 - 10.8 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Beneva.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 - Embauche d'une employée temporaire à temps partiel - Travaux publics.
 - 11.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte - Piste cyclable 2026.

15.2 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie - Édition 2025-2026 et désigner les signataires.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 et réception définitive des ouvrages - Ajout d'un surpresseur d'air.

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Techno Feu Inc.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

19.1 - Vote de remerciement à Madame Pierrette Lajoie.

19.2 - Vote de remerciement aux employés de la Ville.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-11-366

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le premier octobre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du premier octobre 2025, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante:

D'annuler la résolution 2025-10-352 adoptée le 1er octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-11-367

4.1 - Demande de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à Centraide Richelieu-Yamaska, comme contribution à leur campagne annuelle;

De remettre le chèque à émettre à la responsable de la campagne de financement en milieu de travail pour être joint aux argents recueillis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-368

4.2 - Demande du Club Lions d'Acton Vale - Guignolée 2025.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement, au Club Lions d'Acton Vale, comme contribution à la Guignolée 2025;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 14 décembre 2025, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-369

4.3 - Demande d'autorisation de traverse de chemins publics par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. Soumettent, pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige situé sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les traverses sont le 4^e Rang Est (à changer cette pancarte d'endroit), la route Charette, le 1^{er} Rang Est, le 5^e Rang Ouest, le 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, ainsi que longer la rue Dunken avant ou après avoir traversé le chemin de fer. Aussi, la demande comporte de continuer sur la piste cyclable de Roxton Falls vers Acton Vale et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de la rue Notre-Dame et de la rue de Roxton;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an dernier soit : 4^e Rang Est, route Charette, 1^{er} Rang Est, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, ainsi que longer la rue Dunken avant ou après avoir traversé le chemin de fer et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier, au coin de Notre-Dame et de Roxton;

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la dameuse à utiliser la rue Tremblay pour effectuer son demi-tour;

Que le Club s'assure d'informer tous ses membres qu'il est interdit de circuler sur la piste cyclable entre les rues Ménard et Daigneault et qu'à cet effet, la Ville demande au Club d'installer un panneau de signalisation interdisant l'accès sur la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-370

4.4 - Demande du Comité Célébrons Ensemble.

Attendu que, dans le cadre des festivités de Célébrons Ensemble, le comité organisateur souhaite organiser un défilé dans les rues de la ville;

Attendu que le défilé se tiendrait le 19 décembre entre 17 h 30 et 19 h 30. Le départ se fera du stationnement du Centre sportif, pour se terminer au parc Roger-LaBrègue;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le comité organisateur de Célébrons Ensemble à organiser le défilé le vendredi 19 décembre et d'emprunter le trajet tel que soumis;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec et au Service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2025-11-371

5.2 - Demande d'implantation de bornes pour circuit audio et demande d'aide financière par la MRC d'Acton.

Attendu que la MRC d'Acton aimerait développer un projet culturel et touristique dans la ville d'Acton Vale à partir de 5 légendes créées par l'auteur Jean-Yves de Grandpré, d'Acton Vale;

Attendu que cinq bornes, sous forme d'affiches, seront installées dans les lieux mentionnés ci-dessous. Sur ces affiches, il y aura le titre de la légende, une image ou une photo, une courte description du lieu, une carte des lieux téléchargeable et une phrase invitant à écouter la légende via un code QR;

Attendu que le code QR sera relié à un site Web, qui permettra de faire l'écoute de la légende, d'environ 2 minutes, racontée par une conteuse ou conteur. Peut-être que d'autres images ou photos seront accessibles;

1re borne : La roche magique à la gare d'Acton Vale;

2e borne : La légende de L'Écossais, au coin de la rue de la Mine;

3e borne : Tom et Isabella, devant l'église St-Marks (anglicane);

4e borne : Ivanhoe le magicien, dans le parc Serge-Lemoyne (avec la maison originaire de Ivanhoe Fortier en oblique);

5e borne : Le coffre de Vincent, sur le pont Paul-Émile Laliberté.

Attendu qu'une demande d'aide financière de 2 000 \$ en argent et une de 5 000 \$ en temps et installation est déposée par la MRC d'Acton;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 000 \$ ainsi que son paiement à la MRC d'Acton, ainsi qu'un montant de 5 000 \$ en temps et installation pour le projet *Sur la piste des légendes*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-372

5.3 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 347.68 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2026, excluant la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 1416499.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 - Dépôt du budget prévisionnel 2026 de l'OHMA.

... Dépôt du budget prévisionnel 2026 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton.

Le conseil en prend acte.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2025-11-373

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
○ Liste des chèques émis et des paiements directs du 24 septembre au 5 novembre 2025	82 557.48 \$
○ Paiements par AccèsD du 24 septembre au 5 novembre 2025	891 352.69 \$
○ Salaires, REER pour le mois d'octobre 2025	279 658.60 \$
○ Remboursement par carte de crédit - Loisirs du 24 septembre au 5 novembre 2025	2 743.00 \$
Liste des comptes à payer :	
○ au 4 novembre 2025	411 915.99 \$
Grand Total	1 668 227.76 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-374

9.2 - Résolution pour modifier la source de financement pour le contrat des services professionnels en ingénierie pour le remplacement des équipements de décantation.

Attendu que le 17 avril 2023, le Conseil municipal adoptait la résolution 2023-04-173 relative à l'adjudication du contrat pour des services professionnels en ingénierie pour le remplacement des équipements de décantation;

Attendu que le projet faisait l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

Attendu que le contrat des services professionnels a été adjugé pour un montant de 58 900 \$ plus taxes et qu'un montant 24 400 \$ a été défrayé à même la TECQ 2019-2023;

Attendu que le projet fait maintenant l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ);

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De financer un montant de 34 500 \$ plus taxes à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-375

9.3 - Résolution pour autoriser un paiement.

Attendu que le 17 avril 2023, le conseil municipal adoptait la résolution 2023-04-164 pour accorder à Pluritec le contrat relatif au projet de remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de ville dans les disciplines de la mécanique et électricité, au montant de 23 800 \$ plus taxes;

Attendu que certains travaux supplémentaires ont été nécessaires pour terminer le projet, au coût de 10 000 \$, et qui n'avait pas été budgété;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 000 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à Pluritec, pour les travaux supplémentaires pour le projet de remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de ville dans les disciplines de la mécanique et électricité;

De financer cette dépense à même les surplus affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-376

9.4 - Résolution pour modifier la résolution 2025-06-240 et autoriser un paiement.

Attendu que la résolution 2025-06-240, adoptée le 16 juin 2025, adjugeait le contrat pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place à Lambert & Grenier Inc. au montant de 23 040 \$ plus taxes;

Attendu que certains travaux supplémentaires ont été nécessaires pour terminer le projet;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 5 700 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 28 740 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à Lambert & Grenier Inc. pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

De financer cette dépense à même le fond général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2025-11-377

10.1 - Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs - Signature des chèques à la Caisse Desjardins d'Acton Vale.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que le maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant, la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe ou en leur absence le trésorier par intérim soient les représentants de la Ville d'Acton Vale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment, les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de DEUX (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant doit toujours paraître.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

CERTIFICAT ET ATTESTATION CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS :

Je soussignée, greffière de la Ville d'Acton Vale, certifie que :

- La résolution qui précède a été adoptée par le Conseil municipal en conformité des lettres patentes, des statuts, des règlements et de tout autre document régissant la Ville d'Acton Vale;
- La résolution qui précède est toujours en vigueur;
- Les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-après sont les suivantes :

TITRE	NOM
Maire	Éric Charbonneau
Maire suppléant – conseiller district no. 1 novembre, décembre 2025, janvier, février 2026	Yves Arcouette
Substitut au Maire suppléant – conseillère district no. 2 novembre, décembre 2025, janvier, février 2026	Johanne Joannette
Conseiller district no. 3	Raymond Bisailon
Conseillère district no. 4	Annie Gagnon
Conseiller district no. 5	Bruno Lavallée

NOM DU CONSEILLER	2027											
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Yves Arcouette							S	S	S	S	M	M
Johanne Joannette											S	S
Raymond Bisailon												
Annie Gagnon	M	M										
Bruno Lavallée	S	S	M	M	M	M						
Michel Dorais			S	S	S	S	M	M	M	M		
NOM DU CONSEILLER	2028											
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Yves Arcouette	M	M										
Johanne Joannette	S	S	M	M	M	M						
Raymond Bisailon			S	S	S	S	M	M	M	M		
Annie Gagnon							S	S	S	S	M	M
Bruno Lavallée											S	S
Michel Dorais												
NOM DU CONSEILLER	2029											
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Yves Arcouette							S	S	S	S		
Johanne Joannette												
Raymond Bisailon												
Annie Gagnon	M	M										
Bruno Lavallée	S	S	M	M	M	M						
Michel Dorais			S	S	S	S	M	M	M	M		

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 - Dépôt et acceptation de la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale.

... L'item 10.3 est reporté à une séance ultérieure.

2025-11-379

10.4 - Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'assurance de responsabilité civile - Atteintes à l'environnement - Terme 2025-2026.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2026;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 175 \$ taxes incluses ainsi que son paiement, à même le fonds général, à BFL Canada risques et assurances Inc., la facture portant le numéro 899028 pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux;

D'autoriser le directeur général, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.5 - État et dépôt des résultats définitifs du scrutin.

... État et dépôt des résultats définitifs du scrutin. – Règlement 006-2025 - Domaine du Stade.

Le conseil prend acte.

2025-11-380

10.6 - Retrait du règlement 006-2025 relatif à la modification du règlement de zonage - Domaine du Stade.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 mai 2025, afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003;

Attendu que lors de cette même séance, la Ville a adopté le premier projet de règlement numéro 006-2025;

Attendu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée de consultation publique a eu lieu le 20 mai 2025;

Attendu que le second projet de règlement a été adopté le 2 juin 2025;

Attendu que la Ville a adopté le règlement numéro 006-2025 le 16 juin 2025;

Attendu que des demandes d'approbation référendaire valides ont été reçues dans le délai prévu à l'égard de certaines dispositions du règlement;

Attendu que la Ville n'a pas transmis le règlement numéro 006-2025 à la MRC, en attente de l'approbation des dispositions visées par les personnes habiles à voter;

Attendu que la Ville a tenu, le 8 juillet 2025, de 9h à 19h, un registre pour le règlement numéro 006-2025;

Attendu que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint;

Attendu que la Ville a tenu un scrutin référendaire le 5 octobre 2025 et que le règlement numéro 006-2025 n'a pas été approuvé par les personnes habiles à voter, soit 42 votes en faveur et 96 votes contre;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette, et il est résolu :

De mettre fin au processus entrepris en mai 2025 visant à modifier le règlement de zonage numéro 069-2003;

De retirer le règlement numéro 006-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-381

10.7 - Adjudication du contrat pour l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe, pour la période du 01 décembre 2025 au 30 novembre 2027.

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement, pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2025 au 30 novembre 2026 — Projet 2025-01C;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : 2624-8245 Québec Inc. au coût de 1.343 \$ du litre, taxes et escompte inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-382

10.8 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Beneva.

Attendu que la Ville détient dans sa collection trois nouvelles œuvres d'art acquises récemment;

Attendu que ces œuvres doivent être ajoutées à la liste des biens assurés afin d'assurer leur protection adéquate en cas de perte, de vol ou de dommages;

Attendu que l'assureur Beneva a transmis une facture au montant de 739,02 \$ pour la mise à jour de la couverture d'assurance relative à ces ajouts;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 739.02 \$ ainsi que son paiement à Beneva, pour la mise à jour de la couverture d'assurance des biens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2025-11-383

11.1 - Embauche d'une employée temporaire à temps partiel - Travaux publics.

Attendu que pour faire suite aux besoins d'employés pour le poste temporaire à temps partiel, d'employés – Travaux publics, il y a lieu de procéder à l'embauche

d'une employée travaillant dans un autre département étant mise à pied à la saison hivernale;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective;

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Annie Ouellet	Sur appel - Selon les besoins du département	Saison hivernale 2025-2026	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-384

11.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le party de Noël des employés de la Ville aura lieu le vendredi 28 novembre 2025;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du party de Noël des employés de la Ville, le vendredi 28 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2025-11-385

15.1 - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte - Piste cyclable 2026.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs soumet, pour fins d'approbation, le détail des dépenses engagées en 2026;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le directeur des Services culturels et sportifs, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2025 pour un total de 11 561.78 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 361 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du ministère des transports du Québec pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 361 mètres, et ce, pour un montant admissible de 11 561.78 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-386

15.2 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie - Édition 2025-2026 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec MusiPhonie, édition 2025-2026;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie pour la saison 2025-2026;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur des Services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2025-11-387

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 et réception définitive des ouvrages - Ajout d'un surpresseur d'air.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 et réception définitive des ouvrages relatif à l'ajout du surpresseur d'air ;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 19 120 \$ plus taxes, à Filtrum Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.5 - Réception définitive des ouvrages;

De financer cette dépense de 19 120 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.5 - Réception définitive des ouvrages – Ajout d'un surpresseur d'air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

2025-11-388

17.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Techno Feu Inc.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser une dépense de 104 769.04 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à Techno Feu Inc., pour la réparation du camion échelle, selon la facture FC10029942 émise le 16 octobre 2025;

De financer cette dépense à même le Fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

2025-11-389

19.1 - Vote de remerciement à Madame Pierrette Lajoie.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de remercier chaleureusement Mme Pierrette Lajoie pour son engagement, son travail accompli et son implication soutenue tout au long de ses deux mandats à titre de conseillère municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19.2 - Vote de remerciement aux employés de la Ville.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu que le Conseil municipal adresse ses sincères remerciements à la présidente d'élection, à son personnel électoral ainsi qu'aux employés de la Ville qui ont apporté leur aide pour la distribution des cartes de rappel. Le Conseil souligne leur engagement, leur esprit de collaboration et leur précieuse contribution au succès des élections municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 20.

Mme Pierrette Lajoie	Apporte des commentaires concernant le dossier de pavage du 4e Rang Est et demande si la Ville a reçu le rapport d'expertise relatif aux arbres du 4e Rang Est.
----------------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et cinq minutes (20; 25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date